



Disponible en ligne sur www.sciencedirect.com

ScienceDirect

L'évolution psychiatrique 82 (2017) 579–591

**L'ÉVOLUTION
PSYCHIATRIQUE**

www.em-consulte.com

Article original

Crime et Psychiatrie. Antoine Léger, le lycanthrope : une étape dans la généalogie des perversions sexuelles (1824–1903)[☆]

*Crime and psychiatry. Antoine Léger, the werewolf: A stage in the
genealogy of sexual perversions (1824–1903)*

Laurence Guignard (Maîtresse de conférences)^{*}

Université de Lorraine, CRULH, Lorraine, 1, place Godefroy-de-Bouillon, BP 3397, 54015 Nancy cedex, France

Reçu le 19 novembre 2016

Résumé

Objectifs. – Cet article présente mes travaux de recherche qui se consacrent depuis une vingtaine d'années aux rapports qu'entretient la psychiatrie et la justice au XIX^e siècle, ainsi que leur dernier avatar : le cas Antoine Léger, assassin, violeur et anthropophage, jugé en 1824. L'analyse de ce crime, exceptionnel par sa monstruosité mais aussi par la pérennité du cas dont les échos se prolongent jusqu'au début du XX^e siècle, permet de tracer le cheminement de l'affaire puis du cas médical, alors qu'on scrute avec une acuité croissante les ressorts intérieurs des actions humaines.

Méthode. – Cette étude de cas est menée dans l'esprit de la démarche micro-historique, à partir d'un large corpus de sources : le dossier judiciaire, l'ensemble des ouvrages médicaux qui ont utilisé ce cas clinique ainsi que des sources de presse générale.

Résultats. – La série des textes qui ont mobilisé le cas Léger montrent combien l'étiologie de la perversité puis des perversions a constitué un axe fécond dans l'histoire de la psychiatrie. Le cas Léger y fait l'objet d'une série de diagnostics, dans un premier temps autour de la question de la responsabilité pénale — Étienne Georget et Étienne Esquirol, contemporains de l'affaire, défendent ainsi l'idée d'un acte fou (monomanie) en dépit de la condamnation de Léger. À partir du milieu du siècle, la question s'infléchit et c'est davantage la nature de l'acte qui retient l'attention des médecins, en une psychopathologie de la cruauté qui mène à l'hypothèse des perversions sexuelles de Krafft-Ebing. Au cours de cette élaboration, la figure du

[☆] Toute référence à cet article doit porter mention : Guignard L. Crime et Psychiatrie. Antoine Léger, le lycanthrope : une étape dans la généalogie des perversions sexuelles (1824–1903) ? *Evol Psychiatr* 2017;82(3):pages (pour la version papier) ou URL [date de consultation] (pour la version électronique).

^{*} Auteur correspondant.

Adresse e-mail : Guignard-l@orange.fr

loup-garou, sous-jacente en 1824 et formalisée dans la seconde moitié du siècle, ainsi que sa forme savante, la lycanthropie, paraissent jouer le rôle d'intermédiaires conceptuels capables de fournir la piste d'une interprétation globale du crime.

Discussion. – Cette étude a permis de reconsidérer une affaire déjà travaillée par l'équipe qui travaillait aux côtés de Michel Foucault dans les années 1970 sur un vaste chantier d'histoire de la justice et de la psychiatrie, et de la soumettre à des méthodes neuves du travail par cas tel que Jacques Revel et Jean-Claude Passeron l'ont définie dans le collectif *Penser par cas* (Paris 2005) : cas porteur de questionnements « susceptibles de redéfinir avec lui une autre formulation de la normalité et de ses exceptions ». Elle a également tiré profit de l'apport fondamental de l'anthropologie, notamment du travail de Daniel Fabre, pour tenter de mettre à distance les discours dominants et d'appréhender, suivant leurs propres sens, les gestes accomplis.

Conclusion. – Antoine Léger, le loup-garou, apporte ainsi sa contribution silencieuse à la réflexion sur les actes pervers et permet de relier deux étapes dans les lectures des gestes cruels : la cruauté/immoralité et la cruauté/perversion sexuelle.

© 2017 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Histoire ; Histoire de la psychiatrie ; Lycanthropie ; Perversions sexuelles ; Perversité ; Cruauté ; Anthropophagie ; XIX^e siècle

Abstract

Objective. – This article is the result of twenty years of research on the relationships between psychiatry, crime and justice in the 19th century. This paper focuses in particular on the case of Antoine Léger, found guilty of murder, rape and cannibalism in 1824. The analysis of this particularly horrific case, also characterised by its many repercussions extending into the 20th century, enables the elaboration of the crime and subsequently of the medical case to be followed, as well as the increasing scrutiny of the triggers underpinning human actions.

Method. – The analysis of this case via a micro-historic approach is based on a large corpus of judicial archives, medical writings that made use of the case, and press coverage.

Results. – The series of writings that made use of the Léger case show the extent to which the aetiology of perversity and perversion fuelled reflexion through the history of psychiatry. The Léger affair was the subject of numerous diagnoses, initially focusing on Léger's penal responsibility. Etienne Georget and Etienne Esquirol, contemporaries of the affair, thus supported the idea of an act of madness (monomania) despite the fact that Léger was convicted. From the mid-19th century the questioning changed, and it was the nature of the act that focused the attention of physicians, seen as demonstrating a psychopathology of cruelty, and leading on to the hypothesis of sexual perversion proposed by Krafft-Ebing. According to this elaboration, the figure of the werewolf, latent in 1824 and formalised in the second half of the 19th century, and its scholarly form of lycanthropy, appear to serve as conceptual intermediaries able to provide lines of approach to interpret the crime.

Discussion. – This exploration has enabled a reappraisal of this case, already examined earlier by the team working with Michel Foucault in the 1970s on a wide-reaching history of the judicial system and psychiatry. It also enables consideration of new research methods for case studies as defined by Jacques Revel and Jean-Claude Passeron in their *Penser par cas* (Paris, 2005), where cases are seen as liable to redefine normality and its exceptions. The study also brought to light the contributions of anthropology, and in particular the work by Daniel Fabre, with an attempt to distance dominant discourse and apprehend acts and gestures in their own meaning.

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/7266632>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/7266632>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)